

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

LEFRANC & BOURGEOIS HUILE EXTRA-FINE Blanc De Titane Zinc & Blanc De Titane / Titanium Zinc White & Titanium White

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 453/2010.

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit LEFRANC & BOURGEOIS HUILE EXTRA-FINE Blanc De Titane Zinc & Blanc De Titane / Titanium Zinc White & Titanium White

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Peinture des Beaux Arts

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur ColArt International Holdings Ltd.
The Studio Building
21 Evesham Street
London
W11 4AJ
United Kingdom
+44 (0)208 424 3200
R.Enquiries@colart.co.uk

Personne à contacter Regulatory Manager

Fabricant ColArt International SA
5 Rue Rene Panhard
Z.I .Nord
72021 Le Mans Cedex 2
+33 2 43 83 83 00

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +44 (0)208 424 3200 This telephone number is available during office hours only 09:00 to 17:00 GMT Language English.

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification

Dangers physiques Non classé.

Dangers pour la santé humaine Non classé.

Dangers pour l'environnement Aquatic Chronic 2 - H411

Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) N;R51/53.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



Mentions de danger H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

LEFRANC & BOURGEOIS HUILE EXTRA-FINE Blanc De Titane Zinc & Blanc De Titane / Titanium Zinc White & Titanium White

Mentions de mise en garde P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P391 Recueillir le produit répandu.
P501 Éliminer le contenu/récipient selon les réglementations nationales.

Mentions de mise en garde supplémentaires P391 Recueillir le produit répandu.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans ...

2.3. Autres dangers

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

ZINC OXIDE		5-10%
Numéro CAS: 1314-13-2	Numéro CE: 215-222-5	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119463881-32-xxxx
Facteur M (aigu) = 1	Facteur M (chronique) = 1	

Classification	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)
Aquatic Acute 1 - H400	N;R50/53
Aquatic Chronic 1 - H410	

XYLÈNE		<1%
Numéro CAS: 1330-20-7	Numéro CE: 215-535-7	

Classification	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)
Flam. Liq. 3 - H226	R10 Xn;R20/21 Xi;R38
Skin Irrit. 2 - H315	
Acute Tox. 4 - H312	
Acute Tox. 4 - H332	

ETHYLBENZÈNE		<1%
Numéro CAS: 100-41-4	Numéro CE: 202-849-4	

Classification	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)
Flam. Liq. 2 - H225	F;R11 Xn;R20
Acute Tox. 4 - H332	

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Aucune recommandation particulière.

Ingestion Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Donner beaucoup d'eau à boire. Consulter un médecin si une gêne persiste.

Contact cutané Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.

Contact oculaire Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Continuer de rincer pendant au moins 10 minutes. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Consulter un médecin si une gêne persiste.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

LEFRANC & BOURGEOIS HUILE EXTRA-FINE Blanc De Titane Zinc & Blanc De Titane / Titanium Zinc White & Titanium White

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Eteindre l'incendie avec les moyens suivants: Mousse, dioxyde de carbone ou poudre sèche.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers Un feu créé : Oxydes des substances suivantes: Carbone. Peut enflammer d'autres produits combustibles.

5.3. Conseils aux pompiers

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Absorber dans du vermiculite, du sable sec ou de la terre et mettre dans des conteneurs. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Eviter l'entrée du déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Eviter tout déversement. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Entreposer à une température modérée dans un endroit sec et bien aéré.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

ZINC OXIDE

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 5 mg/m³ fumées
Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 10 mg/m³ poussières

XYLÈNE

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 50 ppm 221 mg/m³
Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP 100 ppm 442 mg/m³

ETHYLBENZÈNE

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 20 ppm 88,4 mg/m³
Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP 100 ppm 442 mg/m³
VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

Commentaires sur les composants Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).

8.2. Contrôles de l'exposition

LEFRANC & BOURGEOIS HUILE EXTRA-FINE Blanc De Titane Zinc & Blanc De Titane / Titanium Zinc White & Titanium White

Contrôles techniques appropriés	Aucune ventilation particulière requise.
Protection des yeux/du visage	Non pertinent.
Protection des mains	Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible.
Mesures d'hygiène	Aucune procédure d'hygiène particulière recommandée mais de bonnes pratiques d'hygiène personnelle doivent toujours être observées lorsque l'on travaille avec des produits chimiques.
Protection respiratoire	Aucune recommandation particulière.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Pâte
Couleur	Blanc.
Odeur	Caractéristique.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	>300°C @ 760 mm Hg
Point d'éclair	>230°C (Coupelle fermée).
Densité relative	1.00 - 2.7 @ °C
Solubilité(s)	Non miscible avec l'eau
Température d'auto-inflammabilité	>300°C

9.2. Autres informations

Autres informations	Aucune information requise.
----------------------------	-----------------------------

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique	Stable à température ambiante normale.
---------------------------	--

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Maintenir éloigné de tout matériau combustible. Possibilité de combustion spontanée au séchage.
----------------------------	---

10.5. Matières incompatibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	Un feu créé : Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO ₂).
--	--

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Effets toxicologiques	Pas de données enregistrées.
------------------------------	------------------------------

LEFRANC & BOURGEOIS HUILE EXTRA-FINE Blanc De Titane Zinc & Blanc De Titane / Titanium Zinc White & Titanium White

Information générale	Ce produit a une faible toxicité. Seules des quantités importantes sont susceptibles d'avoir des effets néfastes sur la santé humaine.
Inhalation	Peut provoquer une irritation du système respiratoire.
Ingestion	Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.
Contact cutané	Légèrement irritant.
Contact oculaire	Irritant pour les yeux.
Dangers chroniques et aigus pour la santé	Pas de danger spécifique pour la santé connu.
Voie d'exposition	Inhalatoire Contact avec la peau et/ou les yeux.

SECTION 12: Informations écologiques

Écotoxicité Ce produit contient une substance qui est toxique pour les organismes aquatiques, et qui peut avoir des effets indésirables à long terme sur l'environnement aquatique.

12.1. Toxicité

12.2. Persistance et dégradabilité

12.3. Potentiel de bioaccumulation

12.4. Mobilité dans le sol

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

12.6. Autres effets néfastes

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

Classe déchet 08 01 12 waste paint and varnish other than those mentioned in 08 01 11

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID) 3082

N° ONU (IMDG) 3082

N° ONU (ICAO) 3082

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition (ADR/RID) MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (zinc oxide)

Nom d'expédition (IMDG) MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (zinc oxide)

Nom d'expédition (ICAO) MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (zinc oxide)

Nom d'expédition (ADN) MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (zinc oxide)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

LEFRANC & BOURGEOIS HUILE EXTRA-FINE Blanc De Titane Zinc & Blanc De Titane / Titanium Zinc White & Titanium White

Classe ADR/RID	9
Etiquette ADR/RID	9
Classe IMDG	9
Risque subsidiaire ICAO	9

Etiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID)	III
Groupe d'emballage (IMDG)	III
Groupe d'emballage (ICAO)	III

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin



14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Code de restriction en tunnels (E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE	Directive Substances Dangereuses 67/548/CEE. Directive Préparations Dangereuses 1999/45/CE. Système d'information spécifique relatif aux préparations dangereuses 2001/58/CE. Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.
-----------------------	---

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

SECTION 16: Autres informations

Date de révision	04/01/2016
Révision	7
Remplace la date	14/07/2015
Phrases de risque dans leur intégralité	R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

LEFRANC & BOURGEOIS HUILE EXTRA-FINE Blanc De Titane Zinc & Blanc De Titane / Titanium Zinc White & Titanium White

Mentions de danger dans leur intégralité

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H332 Nocif par inhalation.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucune garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.